

ASSEMBLÉE NATIONALE
16 juin 2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 2006)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE85

présenté par
M. Blein, rapporteur

ARTICLE 48 BIS

À l'alinéa 9, après le mot :

« traité »,

insérer les mots :

« d'apport ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence rédactionnelle.